

**Conseil économique et social**Distr. générale  
13 avril 2026Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
Cinquante-huitième session

Tanger (Maroc) (hybride), 2 et 3 avril 2026

**Rapport de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur ses travaux lors de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique**

**Introduction**

1. La réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Tanger, au Maroc, selon un format hybride permettant une participation en personne et en ligne, les 2 et 3 avril 2026, dans le cadre de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

**I. Ouverture de la réunion ministérielle** [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Les représentants des membres de la CEA ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Banque mondiale et Organisation mondiale de la Santé.



4. Un représentant de l'État Membre de l'Organisation des Nations Unies ci-après était présent en qualité d'observateur : Bangladesh.
5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Centre africain pour l'application de la météorologie au développement, Banque africaine de développement, Banque africaine d'import-export, Agence africaine des médicaments, Forum africain sur l'administration fiscale, Commission de l'Union africaine, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Autorité internationale des fonds marins, Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce, Réseau pour la justice fiscale en Afrique, Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest et Banque ouest-africaine de développement.
6. La communauté économique régionale suivante étaient représentée : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.
7. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Université d'Addis-Abeba ; Fonds africain de garantie ; Facilité africaine de soutien juridique ; Université Al Akhawayn ; Alliance pour une révolution verte en Afrique ; Alliance des institutions financières multilatérales africaines ; Université Cadi Ayyad ; Agence de facilitation du transport en transit du Corridor central ; Coleaders 4 Africa ; Cnexia, Crossroads Group LLC ; Data E-Quality Consulting ; Caisse de dépôt et de gestion ; Agence de développement numérique ; Dure Technologies ; Enactus Maroc ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; Financial Sector Deepening Africa ; Fingertips Enterprise Development Partners International ; Fondation Gates ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; GeeksofAI ; Confédération générale des entreprises marocaines ; Global Integrated Management Consulting ; Global System for Mobile Communications Association (GSMA) ; Gouvernement de l'État d'Imo (Nigéria) ; Institut supérieur d'études maritimes ; Institut supérieur international du tourisme de Tanger ; Institut international de recherche sur les vaccins ; Banque islamique de développement ; Fondation Jadara ; Jubilee Assurance ; Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis ; Agence de facilitation du transport en transit du Corridor de Lobito ; MedAccess ; Fondation Miftah Essaâd ; Université Mohammed V de Rabat Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle d'Angola ; Agence nationale des ports du Maroc ; École nationale de commerce et de gestion de Tanger ; Open Society Foundations ; Union panafricaine de la jeunesse ; Payaza Afrique ; Policy Center for the New South ; Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; PortNet ; Poste Maroc pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ; Relais Consult Group ; Fondation Susan Thompson Buffet ; Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ; Trans Kalahari Corridor Secretariat.

## **B. Déclarations liminaires**

8. La séance d'ouverture de la réunion ministérielle a été présidée par la Ministre marocaine de l'économie et des finances et Présidente du Bureau sortant, Nadia Fettah.
9. Des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf, la Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, Ngozi Okonjo-Iweala, la Présidente de l'Assemblée générale, Annalena Baerbock, et le Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete. M<sup>me</sup> Fettah a officiellement ouvert la réunion ministérielle au nom du Chef du Gouvernement marocain, Aziz Akhannouch.
10. M<sup>me</sup> Fettah a déclaré que l'Afrique devait aller au-delà d'une croissance principalement tirée par le capital et la main-d'œuvre et, à la place, renforcer

sa compétitivité grâce à une productivité accrue, à l'innovation et au progrès technologique. L'intelligence artificielle et les technologies émergentes marquaient un tournant stratégique dans les efforts visant à accélérer la transformation et à renforcer la compétitivité. Il était nécessaire de renforcer les capacités numériques souveraines, de donner plus de poids à l'Afrique dans l'élaboration de la gouvernance technologique mondiale et de tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de développer un marché technologique continental. L'Afrique devait financer sa transformation économique en mobilisant davantage de ressources nationales, en développant le recours à des mécanismes de financement innovants et en poursuivant les réformes du système financier mondial, afin que le continent puisse façonner le changement mondial plutôt que de simplement s'y adapter.

11. Le Président de la Commission de l'Union africaine a déclaré que la transformation numérique en Afrique dépendait de la résolution des obstacles rencontrés dans trois domaines essentiels : l'énergie, les transports et le financement. Il a relevé que des investissements considérables étaient nécessaires dans les technologies financières, les centres de données et l'intelligence artificielle, mais qu'une part importante des capitaux africains restait investie à l'étranger au lieu d'être affectée au développement national. Il a appelé à la mise en place d'institutions plus solides et de mesures incitatives pour mobiliser ces ressources sur le continent, réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs et tirer parti de l'innovation et des technologies de pointe pour renforcer la résilience et favoriser la transformation, en s'inspirant de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

12. Mme Okonjo-Iweala a déclaré que le commerce mondial avait fait preuve de résilience malgré des perturbations majeures, mais que l'Afrique ne représentait toujours que 3 % des échanges mondiaux. Elle a estimé que le continent devait mieux tirer parti de sa population jeune, de ses ressources naturelles et des possibilités offertes par les services numériques et les technologies de pointe. Elle a appelé les membres de la CEA à diversifier leurs partenaires, à attirer les investissements, à progresser dans les chaînes de valeur, à réduire les coûts commerciaux et à tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ainsi que des réformes de l'Organisation mondiale du commerce pour renforcer leur position dans le commerce mondial.

13. Soulignant que l'innovation numérique offrait des opportunités considérables à l'Afrique, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et du commerce, la Présidente de l'Assemblée générale a fait observer que pour exploiter pleinement ce potentiel, il fallait agir dans trois domaines : les investissements dans les infrastructures, la connectivité et les compétences numériques ; une gouvernance renforcée en matière d'utilisation et de coordination des données ; et des partenariats visant à mettre en place des systèmes d'innovation, à favoriser le transfert de technologies et à renforcer les capacités institutionnelles.

14. Le Secrétaire exécutif de la CEA a fait observer que la Conférence se tenait dans un contexte marqué par de grandes incertitudes mondiales dues à la fragmentation géopolitique et aux conflits, qui accentuaient la pression sur la marge de manœuvre budgétaire déjà limitée du continent. La résilience économique du continent n'avait pas encore donné lieu à une véritable transformation structurelle. Pour tirer parti des technologies au service de la transformation économique en Afrique, il fallait agir dans quatre domaines essentiels : investir dans les infrastructures, notamment dans un approvisionnement énergétique fiable ; investir dans les personnes par le biais de l'éducation et du développement des compétences ; agir collectivement en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et mobiliser des financements stratégiques, notamment en renforçant la mobilisation des ressources nationales. L'Afrique devait agir sans tarder pour faire de sa

population jeune un moteur de transformation.

15. Ouvrant officiellement la Conférence au nom du Chef du Gouvernement marocain, M<sup>me</sup> Fettah a souligné que Tanger était une plaque tournante stratégique reliant l'Afrique à l'Europe et a rappelé que la ville avait, 66 ans plus tôt, accueilli la deuxième session de la CEA. Évoquant les investissements réalisés par le Maroc dans les infrastructures numériques et l'ambition du pays de devenir une plaque tournante majeure de l'intelligence artificielle sur le continent, elle a souligné la nécessité urgente pour l'Afrique de transformer ses modèles de productivité et de s'adapter à l'évolution rapide des technologies grâce à une innovation renforcée, à une coopération continentale, à des marchés plus vastes et à une mobilisation accrue des ressources nationales. Elle a appelé à faire de l'innovation et des technologies de pointe des leviers essentiels de la croissance économique et à donner la priorité aux investissements en faveur de la jeunesse du continent, et a insisté pour qu'un accord soit trouvé sur une vision continentale commune à cet égard.

## II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

16. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Cameroun
Premier Vice-Président :	Sierra Leone
Deuxième Vice-Président :	Kenya
Troisième Vice-Président :	Zambie
Rapporteur :	Maroc

17. Après avoir remercié le Bureau sortant, le Président nouvellement élu, Paul Tasong, Ministre délégué chargé de la planification au Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional, a déclaré que l'Afrique avait certes réalisé des progrès en matière de développement technologique et enregistré un taux de croissance économique de 4 %, mais que cette croissance restait insuffisante pour réduire de manière significative la pauvreté, car elle n'était pas soutenue par des gains de productivité ni par une transformation structurelle. L'Afrique devait exploiter de manière stratégique et inclusive les technologies de pointe afin de transformer des secteurs clés. Les trois priorités étaient les suivantes : combler l'écart de productivité grâce à la technologie et à l'innovation ; tirer parti des données et des plateformes numériques pour renforcer l'intégration continentale ; et mettre en place un cadre africain visant à garantir que l'intelligence artificielle contribue efficacement au développement du continent.

18. Après la déclaration d'acceptation prononcée par le Président nouvellement élu, la Conférence a adopté sans autre modification le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base du projet de programme de travail (E/ECA/CM/58/3/Rev.2) et de l'ordre du jour provisoire (E/ECA/CM/58/1) :

1. Ouverture de la réunion ministérielle.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Dialogue sur le thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique :

- a) Vue d'ensemble des tendances économiques mondiales actuelles, des difficultés s'y rapportant et de leurs incidences sur l'Afrique ;
  - b) Discours liminaire de la Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2026 ;
  - c) Lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2026 ;
  - d) Débat de haut niveau.
4. Tables rondes de haut niveau.
  5. Lancement de l'Initiative sur le financement durable de la santé.
  6. Examen des recommandations et adoption des résolutions.
  7. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle.
  8. Questions diverses.
  9. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique.

### **III. Dialogue sur le thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique** [point 3 de l'ordre du jour]

#### **A. Vue d'ensemble des tendances économiques mondiales actuelles, des difficultés s'y rapportant et de leurs incidences sur l'Afrique**

19. Présentant un aperçu des tendances économiques mondiales actuelles, des difficultés s'y rapportant et de leurs incidences sur l'Afrique, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a déclaré que l'économie mondiale était entrée dans une nouvelle phase caractérisée par une croissance plus faible, une incertitude accrue et des chocs cumulés liés aux tensions géopolitiques, à la fragmentation des échanges commerciaux et au resserrement des conditions financières. Ces événements avaient eu des répercussions sur l'Afrique, se traduisant par une hausse des cours des produits de base, la perturbation des voies commerciales et un accès réduit à des financements abordables. Face à des défis structurels tels que la montée du protectionnisme et l'augmentation du coût du capital, la résilience et la croissance en Afrique dépendraient de l'intégration régionale, d'investissements visant à renforcer la productivité et d'un positionnement stratégique dans le cadre des transitions énergétiques et technologiques mondiales.

20. Mme Morsy a ensuite présenté un rapport sur le thème de la cinquante-huitième session de la Commission, intitulé « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique » (E/ECA/COE/44/6-E/ECA/CM/58/4). Elle a souligné que le principal obstacle à la croissance en Afrique n'était pas l'accès à la technologie, mais plutôt la capacité à assimiler, adapter, diffuser et déployer à grande échelle les technologies de pointe afin de générer des gains de productivité durables et de favoriser une transformation structurelle. Si l'accès aux technologies numériques et de pointe s'était généralisé, leur impact avait été limité par la faiblesse des capacités d'absorption et la fragmentation des marchés. L'Afrique disposait d'atouts stratégiques de premier plan pour mener à bien une transformation axée sur la technologie, notamment une population nombreuse et jeune, un immense potentiel en énergies renouvelables, d'importantes réserves de minéraux

critiques indispensables aux énergies propres et aux technologies numériques, ainsi que des ressources en données en pleine expansion. Pour exploiter efficacement ces atouts, il fallait mettre en place des initiatives à l'échelle du continent, assurer une bonne coordination et favoriser l'intégration régionale. Pour s'orienter vers une croissance fondée sur la productivité et portée par l'innovation, les décideurs devaient se concentrer sur cinq domaines prioritaires : gouvernance et institutions ; compétences et systèmes d'innovation ; infrastructures et financement ; intégration régionale ; et stratégies sectorielles.

21. À l'issue de la présentation, les participants ont insisté sur l'importance des initiatives nationales en matière d'entrepreneuriat numérique, de financement destiné à soutenir l'innovation chez les jeunes, de gouvernance numérique, de services médicaux à distance, de paiements en ligne et de plateformes agricoles. Ils ont souligné que la technologie était essentielle pour favoriser la transformation structurelle et ont appelé à accorder davantage d'attention aux moyens de l'exploiter plus efficacement et à grande échelle.

22. Les participants ont évoqué des expériences menées dans divers pays, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, des drones, des capteurs et de l'imagerie satellitaire dans les domaines de la protection sociale, de la surveillance des corridors de transport, de l'agriculture, de la santé et de la planification des investissements. L'importance des mesures de protection et des cadres d'orientation a été soulignée, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la protection de la vie privée, l'utilisation responsable des technologies ainsi que la préservation de l'esprit critique et des capacités humaines. Des inquiétudes ont été exprimées concernant les sanctions unilatérales imposées à certains pays africains, qui limitaient leur accès aux technologies de pointe et aux outils numériques et entravaient leur capacité à mobiliser les capitaux du secteur privé pour stimuler la croissance et la transformation économique.

## **B. Discours liminaire de la Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2026**

23. La Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2026 a été prononcée par l'ancien Ministre sud-africain des finances, Trevor Manuel, sur le thème de l'exploitation des données et de l'innovation au service de la transformation économique de l'Afrique.

24. M. Manuel a replacé les choix auxquels l'Afrique faisait face dans un contexte d'incertitude mondiale accrue, soulignant que les récentes mesures unilatérales avaient alimenté la volatilité des marchés de l'énergie et des produits de base, perturbé les chaînes d'approvisionnement et menacé la sécurité alimentaire, le fardeau le plus lourd pesant sur les plus démunis. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'une consolidation de l'action collective pour améliorer la transparence en matière de prêts souverains et de dette, dans le but de renforcer le contrôle et l'obligation redditionnelle des agences de notation, au sein d'un système financier mondial dominé par les créanciers. Évoquant le groupe d'experts sur l'Afrique mis en place par le Groupe des 20 sous la présidence de l'Afrique du Sud, il a mis en avant des recommandations fondées sur des données factuelles visant à réformer l'architecture financière mondiale, à résoudre la crise de la dette, à débloquer les investissements, à renforcer la mobilisation des ressources nationales et à approfondir les partenariats panafricains.

25. M. Manuel a déclaré que les communautés économiques régionales jouaient un rôle important dans la promotion de l'intégration et de la résilience, et que les recommandations formulées par les experts devaient être mises à l'épreuve et adaptées aux réalités nationales et régionales. Il a exhorté les

ministres à mener une action audacieuse et coordonnée pour accélérer l'industrialisation, favoriser l'intégration régionale, investir dans les infrastructures numériques, tirer parti du dividende démographique africain et défendre un ordre international fondé sur des règles. Le renouveau africain devait commencer par les Africains.

## C. Lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2026

26. Le Directeur de la Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance de la CEA, Stephen Karingi, a présenté l'édition 2026 du Rapport économique sur l'Afrique<sup>1</sup>. Il a déclaré que, comme le montrait le rapport, la croissance soutenue enregistrée récemment en Afrique n'empêchait pas la subsistance de défis persistants, notamment des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, une urbanisation rapide, d'importants écarts entre les sexes et une transformation structurelle lente. L'Afrique avait une occasion décisive de s'engager résolument sur la voie d'une croissance axée sur la productivité en tirant parti des technologies de pointe et en s'appuyant sur ses atouts stratégiques, à savoir ses abondantes sources d'énergie renouvelables, ses minéraux critiques, sa population jeune, les données en tant que ressource émergente et la Zone de libre-échange continentale africaine. Les technologies de pointe étaient déjà en train de transformer des secteurs clés, notamment la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi que l'économie numérique et les services publics. Une augmentation de 1 % de l'indice de préparation aux technologies de pointe pourrait entraîner une hausse de la productivité d'environ 2,26 points de pourcentage, dont les effets se feraient sentir sur une période de trois à quatre ans. Le renforcement de la gouvernance, du financement, du capital humain, des infrastructures, de l'intégration régionale et des stratégies de développement sectorielles et différenciées restait une priorité stratégique essentielle pour faire en sorte que l'adoption des technologies débouche sur une transformation structurelle.

## D. Débat de haut niveau.

### 1. Introduction

27. Un débat de haut niveau a été organisé sur le thème de la session, animé par Anne-Marie Dias Borges, ancienne présentatrice de la BBC.

### 2. Présentations

28. Les exposés présentés au titre des trois premiers sous-points du point 3 de l'ordre du jour ont servi de base au débat de haut niveau.

### 3. Débat

29. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité d'aborder l'innovation comme un enjeu systémique plus large, englobant la protection de la propriété intellectuelle, le financement, la coordination institutionnelle et le lien entre la recherche et les résultats productifs. Ils ont appelé à une collaboration régionale renforcée en matière de recherche-développement, notamment par le biais de mécanismes de mutualisation des ressources tels qu'un fonds panafricain pour les données, des cadres réglementaires harmonisés et des systèmes d'innovation adaptés au contexte local. Ils ont mis en garde contre le fait que les apports de capital-risque provenant de l'étranger pourraient entraîner un transfert de propriété

<sup>1</sup> Rapport économique sur l'Afrique 2026 – La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique (Addis-Abeba, 2026).

intellectuelle hors du continent et ont souligné qu'un financement national et local suffisant était essentiel. Ils ont également souligné l'importance d'une intégration de la dimension climatique dans les discussions sur les technologies de pointe, ainsi que la nécessité d'adapter les approches aux capacités nationales et aux contraintes budgétaires propres à chaque pays.

30. Soulignant les contraintes structurelles liées à l'architecture financière mondiale actuelle et réaffirmant l'urgence d'une réforme, ils ont appelé à un renforcement des mécanismes visant à endiguer les flux financiers illicites, à une plus grande solidarité Sud-Sud et à des solutions conçues par les Africains et pour les Africains.

31. Les participants ont souligné le rôle de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le soutien à la coopération transfrontalière en matière de propriété intellectuelle et dans la promotion de systèmes d'innovation adaptés au contexte local. Les technologies de pointe jouaient un rôle essentiel dans les efforts visant à soutenir la modernisation des petites et moyennes entreprises, à renforcer les liens avec les grandes entreprises et à faire progresser la transition écologique, les gouvernements jouant quant à eux un rôle de facilitateur.

32. Les participants ont salué une déclaration sur la mise à profit des technologies de pointe, de la souveraineté numérique et de l'innovation au service de l'emploi des jeunes et de la transformation économique, adoptée par l'Union panafricaine de la jeunesse le 31 mars 2026, en marge de la session. Dans cette déclaration, les jeunes Africains avaient exhorté les gouvernements à mettre en place des infrastructures de données souveraines, à harmoniser la gouvernance des données et à renforcer la cybersécurité. Ils avaient appelé à un renforcement du financement mixte pour soutenir les start-up dirigées par des jeunes et à une réduction des obstacles au commerce numérique intra-africain, et avaient encouragé une plus grande responsabilisation par l'institutionnalisation de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques relatives à l'économie numérique.

#### 4. **Recommandations**

33. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
  - i) Accroître les investissements dans la recherche-développement ;
  - ii) Renforcer les cadres relatifs à la propriété intellectuelle ;
  - iii) Développer le financement national destiné aux start-up et aux petites et moyennes entreprises, afin de réduire la dépendance à l'égard de capitaux gérés à l'étranger ;
  - iv) Aligner les procédures de passation des marchés publics sur les objectifs en matière d'innovation ;
  - v) Promouvoir les partenariats public-privé et mobiliser le capital-risque national afin de soutenir la commercialisation des connaissances générées localement ;
  - vi) Intégrer les stratégies numériques, le développement des compétences et la résilience climatique dans les politiques nationales d'innovation, en veillant à ce que les technologies de pointe contribuent directement à la croissance de la productivité, à la création d'emplois et à la transformation structurelle ;
- b) La CEA est encouragée à :
  - i) Aider ses membres à élaborer des approches harmonisées en matière de protection des brevets, de gouvernance des données et des

technologies, ainsi que de coopération transfrontalière dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment par le biais d'initiatives continentales telles qu'un fonds panafricain pour les données ;

ii) Faciliter les partenariats régionaux en matière de recherche et d'innovation, notamment par le biais de mécanismes institutionnels permettant de mutualiser les ressources des universités, des instituts de recherche et du secteur public ;

iii) Promouvoir les plateformes régionales de recherche collaborative et les politiques visant à renforcer les liens entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises, à favoriser l'adoption de technologies climatiques et vertes, et à faire en sorte que l'Afrique s'approprie davantage les données et les infrastructures numériques ;

iv) Adapter les conseils stratégiques aux différentes capacités nationales et renforcer le soutien analytique concernant la gestion des risques liés au climat, la lutte contre les flux financiers illicites et le développement des possibilités d'emploi dans le secteur numérique pour les jeunes.

#### **IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]**

##### **A. Table ronde 1 : Exploiter la technologie au service de la croissance économique et de la transformation**

###### **1. Introduction**

34. Cette table ronde était animée par M<sup>me</sup> Dias Borges. Les panélistes étaient les suivants : le Directeur du Trésor et des finances extérieures au Ministère marocain de l'économie et des finances, Mohammed Tarik Bchir ; le Ministre soudanais des finances et de la planification économique, Gibril Ibrahim ; le Gouverneur de la Banque de Tanzanie, Emmanuel Tutuba ; la Ministre sierra-léonaise de la planification et du développement économique, Kenyeh Ballay ; et M. Tasong, s'exprimant en sa qualité de ministre.

###### **2. Présentations**

35. Soulignant le rôle central de la numérisation dans la refonte des chaînes de valeur et l'amélioration de la transparence, M. Bchir a déclaré qu'elle pouvait servir de catalyseur à une véritable transformation économique. Il était important de disposer d'un financement suffisant, notamment pour l'innovation et les start-up.

36. M. Ibrahim a souligné l'importance des technologies numériques pour stimuler la croissance de la productivité et renforcer la résilience. Appelant à donner la priorité aux secteurs à fort impact et à faire progresser la prestation de services publics fondée sur les données, il a encouragé le partage de connaissances et de données d'expérience afin d'accélérer la transformation numérique en Afrique de manière rentable.

37. M<sup>me</sup> Ballay a souligné l'importance des données et de la technologie dans la planification et la création de valeur ajoutée, citant leur utilisation dans des secteurs tels que l'agriculture, l'éducation et la santé pour stimuler la productivité, améliorer la prestation des services et créer des possibilités d'emploi pour les jeunes.

38. M. Tutuba a souligné que les services financiers numériques étaient essentiels pour élargir l'inclusion financière, réduire les coûts de transaction et améliorer l'allocation des capitaux. Il fallait continuer à investir dans des cadres réglementaires efficaces pour soutenir ces résultats.

39. M. Tasong a déclaré que les technologies de pointe étaient en train de transformer les systèmes de production et de consommation, même si la volatilité des investissements restait un défi. Il a jugé important de tirer parti de la jeunesse de la population africaine et de renforcer la participation du secteur privé, ce qui devrait s'accompagner de politiques publiques favorables.

### **3. Débat**

40. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont estimé que les technologies de pointe étaient en mesure d'accélérer la croissance et la transformation structurelle, ainsi que de renforcer la mobilisation des ressources nationales. L'adoption de ces technologies avait déjà permis d'apporter des améliorations notables à l'administration fiscale et au recouvrement des recettes. Soulignant le rôle essentiel de la diaspora et du développement du capital humain, les participants ont appelé à une coopération renforcée, à un partage des connaissances et à une vision commune afin de faire progresser une transformation technologique inclusive à travers l'Afrique.

41. En outre, les participants ont considéré que les contraintes financières étaient un obstacle majeur à l'exploitation des technologies de pointe, appelant à un recours accru aux obligations de développement et aux instruments de financement mixtes et innovants, ainsi qu'à un renforcement des partenariats, notamment par une collaboration plus étroite avec la diaspora. De plus, ils ont souligné l'importance cruciale d'institutions solides et de systèmes numériques performants, en particulier de systèmes de paiement interopérables, afin d'accélérer les progrès dans l'exploitation de la technologie au service d'une croissance durable et d'une transformation structurelle.

### **4. Recommandations**

42. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
  - i) Renforcer les investissements dans les infrastructures de base, notamment dans les infrastructures énergétiques et de connectivité numérique, afin de stimuler l'innovation et de tirer parti des technologies de pointe ;
  - ii) Mobiliser des financements grâce à des instruments innovants, notamment le financement mixte et les partenariats public-privé ;
  - iii) Renforcer le capital humain en faveur de l'innovation, ainsi que promouvoir et généraliser l'utilisation des technologies grâce au développement inclusif des compétences et à la formation technique ;
  - iv) Mettre en place des cadres de gouvernance des données et promouvoir la numérisation dans l'administration publique ;
  - v) Favoriser les systèmes d'innovation et encourager la participation des jeunes et du secteur privé aux initiatives dans ce domaine ;
  - vi) Renforcer la coopération régionale, l'apprentissage entre pairs et la participation de la diaspora afin de stimuler l'innovation, de faire progresser les technologies de pointe et d'en garantir une utilisation optimale ;
- b) La CEA est encouragée à :
  - i) Accroître le soutien apporté à ses membres en matière de renforcement des capacités pour leur permettre de tirer parti des technologies de pointe ;

- ii) Fournir à ses membres une assistance technique pour l'élaboration et l'harmonisation des cadres directifs et réglementaires en matière d'innovation et de technologie ;
- iii) Aider ses membres à renforcer leurs systèmes de données et à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles ;
- iv) Promouvoir des approches régionales en matière de recherche, d'innovation et de partage de connaissances.

## **B. Table ronde 2 : Libérer le potentiel de l'Afrique de demain : faire progresser le développement des infrastructures publiques numériques, des centres de données et de la souveraineté**

### **1. Introduction**

43. Cette table ronde était animée par M<sup>me</sup> Dias Borges. Les intervenants étaient les suivants : le Vice-Président et Ministre botswanais des finances, Ndaba Nkosinathi Gaolathe ; le Ministre mozambicain des communications et de la transformation numérique, Américo Muchanga ; le Vice-Ministre tanzanien de la planification et de l'investissement au sein du Cabinet de la Présidente, Pius Stephen Chaya ; l'Envoyé spécial du Kenya pour les technologies, Philip Thigo ; la Directrice de l'Association GSMA pour l'Afrique subsaharienne, Angela Wamola ; et le Directeur général d'Africa Data Centres (Cassava Technologies), Adil El Youssefi.

### **2. Présentations**

44. M. Gaolathe a affirmé que la numérisation était essentielle pour favoriser l'inclusion et améliorer la prestation des services, et a mis en avant les modèles de financement innovants appliqués par le Botswana, notamment une taxe de 1 % imposée aux opérateurs de téléphonie mobile et un financement de 1,2 milliard de pula destiné aux infrastructures numériques.

45. M. Muchanga a déclaré que la transformation numérique permettait un accès équitable aux services et allégeait les contraintes liées aux déplacements. Il a souligné la nécessité d'infrastructures publiques numériques sûres et inclusives, d'un contrôle local des données et d'une collaboration avec le secteur privé, et a précisé que les infrastructures numériques étaient aussi essentielles que l'énergie et les transports.

46. M. Chaya a déclaré que la République-Unie de Tanzanie avait intégré les technologies numériques dans ses plans de développement afin d'améliorer le recouvrement des recettes, les opérations douanières et les paiements publics. Dans le but de bâtir une économie de mille milliards de dollars d'ici 2050, le pays investissait dans les infrastructures numériques, le développement des compétences et la cybersécurité dans tous les secteurs.

47. M. Thigo a déclaré que le monde était entré dans une « ère de l'intelligence », qui exigeait le développement d'infrastructures publiques numériques capables de prendre en charge des modèles d'intelligence artificielle en langues locales et, par là même, de générer des informations permettant d'améliorer la prise de décision. Il a fait remarquer que les données africaines ne représentaient qu'environ 1 % de l'ensemble des données utilisées pour l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle à l'échelle mondiale.

48. M<sup>me</sup> Wamola a déclaré que, l'Afrique représentant plus de 50 % des ventes mondiales d'appareils bas de gamme, la hausse du coût de ces appareils touchait le continent de manière disproportionnée. La connectivité intelligente se concentrait de plus en plus sur les appareils haut de gamme, et l'Afrique risquait de prendre du retard, les fabricants mondiaux réorientant leur

production vers les serveurs d'intelligence artificielle et les centres de données.

49. M. Youssefi a souligné la nécessité d'investir dans la création de centres de données dédiés à l'intelligence artificielle, qui serviraient de plateformes pour l'exécution des modèles d'IA, et a fait remarquer que le nombre actuel de centres de données devait être multiplié par 10 afin de répondre à la demande des gouvernements. Il était également important que l'ensemble du système de données soit adapté aux besoins des utilisateurs, que les coûts énergétiques soient maîtrisés et que l'intégration régionale soit favorisée par la mise en place de serveurs nationaux souverains situés à l'étranger, également appelés « ambassades de données ».

### 3. Débat

50. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont déclaré que l'avenir numérique de l'Afrique devait être construit en Afrique, conçu pour les Africains et au service des priorités de développement du continent. L'intégration numérique et l'harmonisation des politiques et des infrastructures à l'échelle de l'Afrique revêtaient également une grande importance pour stimuler la croissance économique et favoriser la coopération régionale.

51. Soulignant la nécessité de garantir la souveraineté numérique et la propriété des données, ainsi que de renforcer la sécurité afin de permettre à l'Afrique de préserver la valeur de ses données, les participants ont appelé à la mise en place d'un système d'infrastructure numérique unifié pour favoriser l'inclusion, la prestation de services et la participation économique. Ils ont déclaré que l'Afrique devait passer du statut de simple consommatrice d'infrastructures numériques à celui de productrice et de consommatrice. Il fallait en outre évaluer l'impact des technologies numériques sur la croissance économique.

### 4. Recommandations

52. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
  - i) Créer un cadre juridique et réglementaire propice et harmoniser les politiques en matière de gouvernance des données et de circulation transfrontalière des données ;
  - ii) Investir dans les infrastructures numériques du dernier kilomètre nécessaires à l'extension de l'accès au haut débit ainsi que dans les infrastructures de télécommunications et veiller à ce que les communautés rurales soient connectées ;
  - iii) Renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques nationaux en matière de collecte de données et évaluer l'incidence des technologies numériques sur la croissance économique ;
  - iv) Garantir la souveraineté des données grâce à la construction de centres de données locaux, tout en fournissant une énergie fiable et abordable aux usines d'intelligence artificielle ;
  - v) Garantir la participation active et efficace de la diaspora, des jeunes et du secteur privé aux initiatives nationales de transformation numérique ;
- b) La CEA est encouragée à :
  - i) Continuer à fournir un soutien technique à ses membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de numérisation dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et de la Stratégie continentale en matière d'intelligence artificielle de l'Union africaine ;

- ii) Aider ses membres à évaluer l'incidence des technologies numériques et de l'intelligence artificielle sur la croissance économique.

## **V. Lancement de l'Initiative pour un financement durable de la santé [point 5 de l'ordre du jour]**

### **A. Introduction**

53. Cette séance a marqué le lancement officiel de l'Initiative pour un financement durable de la santé, une initiative continentale mise en place par la CEA, en partenariat avec les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies, l'Organisation mondiale de la Santé, des banques de développement et d'autres partenaires, et visant à accélérer la réforme du financement durable de la santé à travers l'Afrique.

### **B. Présentations**

54. Le Chef de cabinet de la CEA, Aboubakri Diaw, a présenté les grandes lignes de l'Initiative pour un financement durable de la santé, notamment ses sept axes de travail : intégrer la santé dans les cadres macroéconomiques et budgétaires nationaux ; mettre en place des instruments de financement novateurs ; renforcer les systèmes de données, de suivi et de responsabilisation ; tirer parti des technologies numériques et de pointe ; soutenir le renforcement des capacités et les réformes au niveau national ; renforcer l'intégration régionale et l'industrie manufacturière locale grâce à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et faire évoluer le discours afin de ne plus considérer la santé comme un coût, mais comme un investissement économique.

55. M. Diaw a déclaré que la plupart des pays africains n'avaient pas encore respecté l'engagement pris dans la Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les maladies infectieuses connexes, qui prévoyait de consacrer 15 % des budgets nationaux à la santé. Il a noté que les pouvoirs publics finançaient moins de 41 % des dépenses totales de santé, le reste étant pris en charge par des bailleurs de fonds extérieurs ou couvert par les dépenses directes des ménages. Il a fait remarquer que l'absence de cadres de gouvernance limitait la viabilité financière du secteur de la santé et a mis en avant plusieurs opportunités, notamment la disponibilité, à l'échelle mondiale, de capitaux privés institutionnels. Grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'Afrique avait également une occasion sans précédent de tirer parti d'un marché continental pour favoriser les achats groupés et la production pharmaceutique locale.

### **C. Débat**

56. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont salué cette initiative et son lancement, soulignant qu'aucun développement socio-économique significatif ne pouvait être réalisé sans une population en bonne santé. Ils ont déclaré que le financement de la santé constituait l'un des principaux moyens de parvenir à ce développement, au même titre que les infrastructures, le contrôle de la qualité et les capacités de production. Des données, des technologies et des outils numériques de haute qualité étaient nécessaires pour éclairer les politiques, améliorer l'efficacité et renforcer la résilience des systèmes de santé.

57. Les participants ont déclaré qu'il fallait renforcer la mobilisation des ressources nationales pour le financement de la santé ainsi que la production

nationale de médicaments et d'autres produits médicaux. Des partenariats public-privé solides, une discipline budgétaire et une collaboration renforcée à l'échelle du continent étaient importants pour relever les défis considérables du secteur de la santé et garantir des systèmes de santé plus solides et plus résilients en Afrique.

## **D. Recommandations**

58. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
  - i) Adhérer à un objectif concret pour lequel la CEA et ses partenaires peuvent apporter un soutien technique structuré ;
  - ii) Élaborer un pacte conjoint entre les ministères des finances et de la santé visant à intégrer les investissements dans le domaine de la santé au sein du cadre budgétaire macroéconomique national ;
- b) La CEA est encouragée à :
  - i) Fournir une assistance technique à ses membres afin de réduire le coût des fournitures et du matériel médicaux grâce à des achats groupés, en collaboration avec d'autres partenaires ;
  - ii) Développer et mettre en service un portail complet destiné à la collecte de données exhaustives sur les soins de santé, notamment sur l'utilisation et les dépenses, les intrants et les produits, ainsi que la contribution du secteur de la santé au produit intérieur brut.

## **VI. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 6 de l'ordre du jour]**

59. La Conférence a examiné les recommandations et les projets de résolution soumis par le Comité d'experts. Après avoir examiné les recommandations du Comité sur les questions statutaires, la Conférence a demandé que, lors des sessions suivantes, le secrétariat présente sous forme de tableaux les futurs rapports sur la suite donnée aux résolutions de la Conférence.

60. Après avoir examiné la recommandation du Comité concernant la date, le lieu et le thème de la cinquante-neuvième session de la Commission, la Conférence a pris note de l'offre du Cameroun d'accueillir cette session.

61. La Conférence a rappelé la pratique établie consistant à alterner le lieu de la réunion entre Addis-Abeba et d'autres villes et, dans le but de renforcer la participation ministérielle, a décidé que la cinquante-neuvième session se tiendrait à Addis-Abeba. Elle a salué et approuvé le thème proposé, à savoir « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire ».

62. La Conférence a également approuvé pour la soixantième session de la Commission le thème suivant : « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux essentiels et de la biodiversité de l'Afrique au service de l'industrialisation et de la croissance verte ».

63. L'Ouganda a proposé d'accueillir la soixantième session, et la Conférence a demandé au Bureau d'examiner cette proposition.

64. À l'issue des débats, la Conférence a adopté les résolutions dont les textes figurent à l'annexe I du présent rapport.

## **VII. Examen et adoption de la déclaration ministérielle** [point 7 de l'ordre du jour]

65. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et a proposé d'y apporter des modifications. Le document a été adopté à l'unanimité, tel que modifié. On trouvera la Déclaration ministérielle à l'annexe II du présent rapport.

## **VIII. Questions diverses** [point 8 de l'ordre du jour]

66. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## **IX. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique** [point 9 de l'ordre du jour]

67. Des déclarations finales ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la CEA et le Président du Bureau.

68. Le Secrétaire exécutif a félicité le Président pour l'efficacité avec laquelle il avait dirigé la Conférence et a remercié le Gouvernement et le peuple marocains pour leur généreux soutien et leur hospitalité. Il a félicité les ministres, les experts et les autres participants pour leur engagement actif et leurs contributions concernant des questions majeures, notamment le conflit au Moyen-Orient et la préparation aux chocs futurs, le financement durable de la santé en Afrique, ainsi que le rôle des données et des technologies de pointe dans la croissance économique. Il a également remercié le secrétariat, qui avait fait preuve de dévouement dans l'organisation de la Conférence.

69. Le Président a félicité le secrétariat, les participants et le Gouvernement marocain, en particulier le Ministère de l'économie et des finances, ainsi que les médias, pour la réussite de l'organisation de la Conférence et pour l'esprit de solidarité ayant marqué cet événement. Il a souligné l'actualité du thème de la session ainsi que le caractère concret et fondé sur des données factuelles des débats. Il a remercié les ministres et les experts pour leur participation active à la définition des priorités et à la recherche d'un consensus, et a exhorté les membres de la CEA à traduire les conclusions de la session en actions concertées et coordonnées au profit du continent.

70. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré close la cinquante-huitième session de la Commission à 19 heures.

## Annexe I

### **Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique**

#### **A. Résolutions**

##### **2026/1. Plan-programme et budget-programme pour 2027**

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, dans le cadre de ses neuf sous-programmes et en application des orientations du Conseil économique et social,

*Rappelant* le réalignement du programme de travail de la Commission pour permettre une plus grande concentration sur les priorités émergentes et son harmonisation avec les priorités de développement et les aspirations de l'Afrique, en particulier les principales transformations qui sont nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Prenant note* des estimations révisées du projet de budget-programme de la Commission pour 2026<sup>2</sup>, établies dans le cadre de l'Initiative ONU80 et approuvées par l'Assemblée générale<sup>3</sup>,

*Prenant note également* des changements organisationnels qui ont été effectués en vue d'une meilleure efficacité programmatique et organisationnelle de la Commission, tels que décrits dans la note administrative que le Secrétaire exécutif de la Commission a soumise à la Conférence des ministres lors de la cinquante-huitième session de la Commission<sup>4</sup>,

*Considérant* que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socioéconomiques et environnementales rapides,

*Sachant* que les projets de plan-programme et de budget-programme pour 2027 traduisent les résultats escomptés de l'examen des dépenses et les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le développement durable,

*Ayant examiné* le plan-programme et le budget-programme pour 2027, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats et produits escomptés pour tous les sous-programmes,

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> A/80/400, partie IV.B.38.

<sup>3</sup> Résolution 80/242 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> E/ECA/COE/44/INF/2–E/ECA/CM/58/INF/4.

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de s'employer à accroître ses efforts de mobilisation de ressources, afin d'établir un meilleur équilibre entre allocations du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires ;
2. *Approuve* le plan-programme et le budget-programme de la Commission pour 2027.

*10<sup>e</sup> séance plénière  
3 avril 2026*

## **2026/2. Promouvoir l'énergie durable pour renforcer les infrastructures technologiques numériques en Afrique**

*La Conférence des ministres,*

*Réaffirmant* l'engagement des États africains à mettre en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, qui souligne la nécessité de disposer d'infrastructures énergétiques et numériques intégrées en tant que fondement de la transformation et de la croissance inclusive du continent,

*Réaffirmant également* l'engagement des États africains à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>, en particulier l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure),

*Considérant* les principes et les objectifs du Pacte numérique mondial<sup>2</sup>, qui vise à promouvoir un environnement numérique ouvert, libre et sûr pour tous, et reconnaissant l'utilité de ce Pacte pour favoriser le développement d'infrastructures et de services numériques durables, inclusifs et résilients en Afrique,

*Considérant également* l'importance cruciale d'infrastructures énergétiques et numériques fiables pour la croissance économique, le développement social et la transformation économique en Afrique,

*Prenant note* du développement rapide de la production de données, du besoin croissant de stockage de données sécurisé et durable, ainsi que du potentiel des centres de données pour soutenir la diversification économique et l'innovation à l'échelle du continent,

*Considérant* les progrès récents accomplis dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'informatique en nuage et de l'analyse des mégadonnées, qui ont entraîné une forte hausse de la consommation d'énergie et rendu nécessaire la mise en place de solutions énergétiques durables,

*Considérant également* la contribution des usages productifs de l'énergie, notamment dans les centres de données, à la réduction des risques liés aux investissements énergétiques, du fait d'une demande d'électricité stable et prévisible,

*Consciente* des difficultés persistantes auxquelles se heurtent de nombreux pays africains, notamment le peu d'accès à l'électricité, l'instabilité des réseaux électriques et l'insuffisance des investissements dans les infrastructures numériques, autant de facteurs qui entravent un développement socioéconomique inclusif,

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

*Consciente* des efforts continus déployés par l'Union africaine, en particulier l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action pour la transition énergétique, ainsi que des actions menées par la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes régionaux pour promouvoir des solutions énergétiques durables et la transformation numérique,

*Constatant* que le Programme de développement des infrastructures en Afrique accorde la priorité à la construction de centres de données, qui constituent un pilier de l'économie numérique, en tant que composante essentielle des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication visant à renforcer les infrastructures numériques et à favoriser l'intégration régionale,

*Consciente* des progrès réalisés dans l'intégration des technologies de réseaux intelligents, des ressources en énergie renouvelable et des infrastructures numériques, lesquelles favorisent l'innovation, l'efficacité et le développement à l'échelle du continent,

*Consciente également* du rôle essentiel que jouent les infrastructures énergétiques régionales, y compris les pools énergétiques régionaux, dans la réalisation des objectifs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en garantissant un approvisionnement énergétique transfrontière fiable, nécessaire au commerce numérique, au développement industriel et à l'intégration des marchés continentaux,

1. *Invite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à collaborer au développement de systèmes énergétiques modernes et de réseaux numériques, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, à la réduction des fractures numérique et énergétique, ainsi qu'à la promotion d'un développement inclusif ;

2. *Invite* la Commission à collaborer avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour évaluer les besoins énergétiques liés à la demande croissante de centres de données sur le continent, et pour élaborer un cadre global en vue du développement conjoint des infrastructures énergétiques et des centres de données en Afrique, en veillant à la cohérence avec les stratégies de développement nationales et régionales ;

3. *Encourage* la Commission à œuvrer avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices sur l'efficacité énergétique, l'impact environnemental, la souveraineté des données et la sécurité numérique pour la gestion durable des centres de données à travers le continent ;

4. *Appelle* les membres de la Commission et les partenaires à mobiliser davantage d'investissements publics et privés en faveur des infrastructures énergétiques durables, en mettant particulièrement l'accent sur l'extension et la modernisation des pools énergétiques régionaux, la promotion des systèmes énergétiques intégrés et le renforcement des infrastructures numériques, afin de garantir un approvisionnement énergétique transfrontalier stable, capable de soutenir l'économie numérique et le tissu industriel en pleine croissance du continent ;

5. *Engage* les institutions financières internationales, notamment les banques multilatérales de développement, et les partenaires de développement à accroître considérablement le financement des initiatives intégrées en matière d'énergie durable et de centres de données en Afrique en mettant en place des mécanismes de financement innovants, tels que le financement mixte, les garanties de risque partiel et le capital de première perte, afin de réduire les risques liés aux investissements, de mobiliser des capitaux privés et de favoriser la participation du secteur privé ;

6. *Encourage* les membres de la Commission, en collaboration avec les organismes régionaux et les partenaires de développement, à développer et à renforcer les marchés de capitaux locaux afin de mobiliser des ressources nationales pour des investissements à long terme dans les infrastructures, tout

en améliorant la disponibilité, la transparence et la qualité des données relatives au financement des projets, afin de permettre aux investisseurs de procéder à des analyses risque-rendement équitables et précises ;

7. *Invite* la Commission et ses partenaires à continuer d'apporter leur soutien aux membres de la Commission par le biais de programmes de renforcement des capacités visant à consolider le capital humain local, en mettant particulièrement l'accent sur l'augmentation de la participation des femmes et des jeunes, en fournissant une assistance technique et en encourageant les initiatives de partage des connaissances afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de modèles économiques viables visant à stimuler la production d'énergie durable pour les centres de données ;

8. *Demande* à la Commission de communiquer des informations régulières sur l'avancement de ces initiatives en Afrique, y compris des résultats mesurables et des recommandations pour les étapes futures.

10<sup>e</sup> séance plénière  
3 avril 2026

### **2026/3. Réorganisation des activités de la Commission économique pour l'Afrique**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, par laquelle la Commission économique pour l'Afrique a été chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres et de faciliter la coopération internationale en appui au développement de l'Afrique,

*Rappelant également* la résolution 79/318 de l'Assemblée générale, en date du 18 juillet 2025, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de s'adapter à un monde en mutation et de faire en sorte qu'elle soit à même de surmonter les difficultés d'aujourd'hui et de demain dans le cadre de l'Initiative ONU80,

*Rappelant en outre* la résolution 80/242 de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 2025, dans laquelle l'Assemblée a approuvé les estimations révisées relatives au projet de budget-programme pour 2026<sup>1</sup>,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période allant de mars 2025 à février 2026<sup>2</sup>, dans lequel les résultats obtenus par la Commission dans l'ensemble de ses domaines d'activité sont mis en évidence,

*Consciente* des efforts que continue de déployer la Commission pour se repositionner et réorienter ses programmes,

*Ayant examiné* la note du Secrétaire exécutif relative aux récents changements organisationnels intervenus au sein du secrétariat de la Commission<sup>3</sup>,

1. *Prend note* de la révision des besoins en ressources figurant dans le projet de budget-programme pour 2026 ainsi que du réaménagement de la structure organisationnelle, opérés afin de renforcer la coordination interne, d'améliorer la collaboration entre les divisions, de réduire la fragmentation et d'accroître l'efficacité globale dans le cadre de l'Initiative ONU80 ;

<sup>1</sup> A/80/400, partie IV.B.38.

<sup>2</sup> E/ECA/COE/44/7.

<sup>3</sup> E/ECA/COE/44/INF/2–E/ECA/CM/58/INF/4.

2. *Prend également note* des modifications supplémentaires apportées aux programmes de la Commission économique pour l'Afrique afin de renforcer encore l'efficacité et l'efficacités, d'améliorer la cohérence, de renforcer les synergies et de mieux répondre aux besoins des membres de la Commission ;

3. *Note avec satisfaction* que la réorganisation proposée ne modifie ni les mandats intergouvernementaux ni la couverture géographique de la Commission ;

4. *Autorise* la Commission à réorganiser son programme de travail en rationalisant ses divisions et ses sections ;

5. *Autorise également* le changement d'intitulé de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, qui devient la Division du développement socioéconomique, le changement d'intitulé du sous-programme 6, relatif au genre et à l'autonomisation des femmes, qui devient « Autonomisation économique des femmes et des jeunes », ainsi que le changement d'intitulé du sous-programme 9, relatif à la pauvreté, aux inégalités et aux politiques sociales, qui devient « Pauvreté et politique socioéconomique », et demande que les objectifs de ces sous-programmes soient adaptés en conséquence ;

6. *Autorise en outre* la Commission à préciser les objectifs et le domaine de spécialisation du sous-programme 7, composante 1, « Activités sous-régionales en Afrique du Nord », afin de mieux orienter la mise en œuvre de ses programmes vers une approche plus large et plus intégrée axée sur une croissance accélérée et inclusive ainsi que sur le développement durable, en mettant davantage l'accent sur la politique macroéconomique, le financement du développement, la gestion budgétaire, l'intégration régionale et la diversification économique ;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à rechercher des moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacités, et de renforcer encore la Commission afin qu'elle reste pleinement adaptée à ses objectifs.

*10<sup>e</sup> séance plénière  
3 avril 2026*

## **B. Décision**

### **2026/100. Date, lieu et thème de la cinquante-neuvième session et thème de la soixantième session**

À sa dixième séance plénière, le 3 avril 2026, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé de tenir la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique au siège de la Commission, à Addis-Abeba, à des dates à préciser, sur le thème « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire », et de tenir la soixantième session de la Commission sur le thème « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux essentiels et de la biodiversité de l'Afrique au service de l'industrialisation et de la croissance verte ».

*10<sup>e</sup> séance plénière  
3 avril 2026*

## Annexe II

### Déclaration ministérielle

*Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,*

*Réunis à Tanger (Maroc) les 2 et 3 avril 2026 en tant que Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique dans le cadre de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique,*

*Honorés par la présence du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mahamoud Ali Youssouf, du Vice-Président du Botswana, M. Ndaba Gaolathe, et de l'ancien Vice-Président du Nigéria, M. Yemi Osinbajo,*

*Honorés également par la présence de ministres africains chargés de la science, de la technologie, de l'innovation et de la santé, de gouverneurs de banques centrales nationales africaines, ainsi que d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,*

*Ayant débattu du thème de la cinquante-huitième session, « La croissance par l'innovation : tirer parti des données et des technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique »,*

*Conscients que, si l'Afrique a connu une expansion économique notable, avec une croissance moyenne du produit intérieur brut de 4,2 % entre 2000 et 2024, et joué un rôle moteur au niveau mondial en proposant des solutions innovantes dans des domaines tels que la finance numérique, les énergies renouvelables et les systèmes technologiques, l'impact global de l'innovation sur la croissance généralisée de la productivité et la transformation structurelle n'en est pas moins resté limité, ce qui reflète les difficultés rencontrées pour transposer à plus grande échelle et diffuser ces réussites à travers le continent<sup>1</sup>,*

*Conscients également que la croissance du continent a été largement tirée par une augmentation soutenue des investissements en capital et par l'expansion de la main-d'œuvre, constituant une base solide pour le développement futur, et que la contribution de la productivité totale des facteurs, bien qu'elle reste limitée, témoigne de possibilités inexploitées d'améliorer encore l'efficacité, l'adoption de l'innovation et la création de valeur dans l'ensemble des économies,*

*Sachant que la réaffectation progressive de la main-d'œuvre et des capitaux, qui s'opère actuellement au profit des secteurs à forte productivité tels que l'industrie manufacturière et les services modernes au détriment des activités à faible productivité, prend peu à peu de l'ampleur dans plusieurs pays, et que la poursuite des progrès en matière de croissance de la productivité et d'industrialisation offre des perspectives très prometteuses pour libérer le vaste potentiel inexploité du continent et promouvoir une transformation économique inclusive et durable,*

*Sachant également que les technologies de pointe et l'innovation peuvent être utilisées pour valoriser le potentiel de croissance de l'Afrique et renforcer la compétitivité des économies africaines grâce à l'accroissement de la productivité et à la diversification,*

---

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Produit intérieur brut réel : total et par habitant, taux de croissance, annuel », UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.GDPGR> (site consulté le 3 avril 2026).

*Sachant en outre* que les technologies de pointe peuvent également servir à accélérer la transformation structurelle, facilitant ainsi la réaffectation indispensable des ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité,

*Conscients* que les technologies de pointe et l'innovation constante dans ce domaine permettront non seulement d'améliorer le niveau de vie, mais aussi de renforcer la capacité des pays à s'assurer un avantage concurrentiel durable, à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre directif et réglementaire favorable, qu'elles bénéficient d'un financement adéquat et qu'elles soient étayées par l'analyse des données,

*Notant*, en particulier, que les technologies de pointe pourraient contribuer à la constitution d'une main-d'œuvre en bonne santé et productive, indispensable pour faire progresser le développement durable et la transformation économique à long terme en Afrique,

*Préoccupés* par les répercussions que la situation géopolitique mondiale actuelle, les tensions commerciales et les conflits pourraient avoir sur le développement économique et social de l'Afrique,

*Préoccupés également* par l'imposition de sanctions unilatérales à l'encontre d'un certain nombre de pays africains, ce qui a nui aux efforts déployés par ces derniers pour s'industrialiser, mobiliser des capitaux du secteur privé et accéder aux financements internationaux pour le développement en général, et à l'aide liée aux technologies de pointe en particulier, entravant ainsi leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et en créant des perceptions négatives quant au climat d'investissement dans ces pays,

*Reconnaissant* que les pays africains ne sont pas tous au même niveau en matière de progrès technologique et de développement des infrastructures numériques,

*Par la présente :*

1. *Reconnaissons* que les technologies de pointe permettent non seulement d'accroître l'efficacité grâce à la productivité totale des facteurs, mais aussi d'améliorer la mobilisation et la combinaison de la main-d'œuvre et du capital, en renforçant les compétences des travailleurs, en augmentant le taux d'activité et en garantissant une utilisation plus efficace des machines, des équipements et des infrastructures ;

2. *Reconnaissons également* que les technologies de pointe et l'innovation offrent aux pays africains d'importantes possibilités de promouvoir la transformation sociale et économique, l'intégration régionale et les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Reconnaissons en outre* que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, soutenu par des systèmes numériques interopérables, des règles harmonisées en matière de commerce numérique et des cadres fiables de gouvernance des données, crée un marché qui offre l'échelle, la compétitivité et l'intégration nécessaires pour permettre aux pays africains de tirer parti de la puissance des données et des technologies de pointe afin de stimuler la croissance ;

4. *Constatons* que le marché mondial des technologies de pointe est vaste et en pleine expansion, les estimations récentes indiquant que sa taille

---

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

devrait passer de 2 500 milliards de dollars en 2023 à 16 400 milliards de dollars en 2033<sup>3</sup> ;

5. *Constatons également* que l’Afrique, abritant un cinquième de la population de la planète, quelque 42 % de ses jeunes, 30 % de ses réserves de minéraux stratégiques et 60 % de ses meilleures ressources solaires<sup>4</sup>, dispose d’un fort potentiel pour s’approprier une part significative du marché en pleine croissance des technologies de pointe, mais qu’elle doit utiliser ses ressources efficacement pour concrétiser ce potentiel ;

6. *Notons* que les changements géoéconomiques offrent aux pays africains à la fois des défis et des possibilités dans le domaine des technologies de pointe et des innovations spécifiques et interdépendantes, qui redéfinissent la gouvernance économique mondiale, le tout s’accompagnant d’une intensification des débats sur la souveraineté des données, la réglementation de l’intelligence artificielle, la cybersécurité et le commerce numérique transfrontalier, ainsi que de l’adoption de politiques industrielles visant à garantir des capacités stratégiques, notamment en ce qui concerne les semi-conducteurs, les minéraux essentiels à la transition énergétique<sup>5</sup>, les technologies de batteries et les chaînes de valeur des énergies renouvelables ;

7. *Notons également* que certaines technologies de pointe s’imposent comme revêtant une importance stratégique pour la transformation structurelle en Afrique, notamment l’intelligence artificielle et l’automatisation, la chaîne de blocs, l’Internet des objets, les biotechnologies, les nanotechnologies, les technologies industrielles vertes, les technologies financières et les systèmes de paiement numériques ;

8. *Notons en outre* qu’un nombre croissant de jeunes pousses et de solutions d’intelligence artificielle axées sur des défis concrets tels que la surveillance des cultures, le diagnostic, l’évaluation du crédit et des risques financiers, ainsi que des services linguistiques adaptés aux contextes locaux ;

9. *Constatons* que d’autres technologies numériques de pointe sont également en pleine expansion ; ainsi, le marché de l’Internet des objets en Afrique devrait passer de 7 milliards de dollars en 2024 à plus de 20 milliards de dollars en 2031, grâce aux progrès réalisés dans le domaine des infrastructures de réseaux mobiles<sup>6</sup> ;

10. *Reconnaissons* que, malgré la croissance modeste, à l’échelle mondiale, des secteurs africains de la biotechnologie et de la nanotechnologie, le nombre de pays africains disposant d’installations de séquençage génétique à haut débit est passé de sept en 2019 à 31 en 2022<sup>7</sup> et que le marché africain des nanotechnologies devrait passer de 18,4 milliards de dollars en 2025 à 61,2 milliards de dollars en 2031, sous l’impulsion des applications en

<sup>3</sup> *Technology and Innovation Report 2025 – Inclusive artificial intelligence for development (Rapport sur la technologie et l’innovation 2025 : intelligence artificielle inclusive pour le développement ; aperçu général en français)* (publication des Nations Unies, 2025).

<sup>4</sup> Commission économique pour l’Afrique, *Rapport économique sur l’Afrique 2026 – La croissance par l’innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l’Afrique* (Addis-Abeba, 2026).

<sup>5</sup> Les minéraux essentiels à la transition énergétique sont des ressources non combustibles, comme le lithium, le cobalt, le nickel et les éléments de terres rares, qui jouent un rôle crucial dans la fabrication de technologies vertes comme les batteries de véhicules électriques, les éoliennes et les panneaux solaires.

<sup>6</sup> Ravi Bhandari, « *Africa IoT market (2026–2032): size, forecast, value, companies, trends, outlook, growth, industry, analysis, share and revenue* » (anglais seulement), 6Wresearch, juillet 2023. Disponible à l’adresse : [www.6wresearch.com/industry-report/africa-iot-market](http://www.6wresearch.com/industry-report/africa-iot-market).

<sup>7</sup> Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, « *A six-year journey: advancing pathogen genomics in Africa* » (anglais seulement), 4 avril 2003.

nanomédecine, des nanomatériaux pour les énergies renouvelables et de la nanoélectronique<sup>8</sup>;

11. *Notons* que l’Afrique dispose de ressources en énergies renouvelables sans équivalent, qui sont essentielles pour renforcer la compétitivité productive grâce au développement de centres de données, entre autres technologies, et pour assurer une transformation économique axée sur l’innovation, avec 12 % du potentiel hydroélectrique exploitable à l’échelle mondiale<sup>9</sup> et la capacité d’y ajouter jusqu’à 350 gigawatts d’énergie hydroélectrique, 110 gigawatts d’énergie éolienne, 15 gigawatts d’énergie géothermique et 10 térawatts d’énergie solaire<sup>10</sup>;

12. *Notons également* que le développement des marchés régionaux de l’électricité offre un cadre opérationnel permettant d’exploiter les ressources en énergies renouvelables du continent ;

13. *Soulignons* que près de 30 % des réserves mondiales de minéraux critiques se trouvent en Afrique<sup>11</sup>, ce qui confère au continent un avantage comparatif indéniable, et que, en encourageant la production nationale et en renforçant leur participation aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales, les pays africains peuvent promouvoir l’industrialisation verte et le développement durable ;

14. *Soulignons également* que les technologies de pointe, telles que la traçabilité numérique, la chaîne de blocs et la biométrie, contribuent à la mise en œuvre de la Vision minière africaine<sup>12</sup> et de la Stratégie africaine pour les minéraux verts<sup>13</sup>, en transformant le secteur minier africain grâce au soutien apporté aux politiques visant à formaliser l’exploitation minière artisanale et à petite échelle et à promouvoir un approvisionnement responsable, dans le but d’améliorer la traçabilité, de protéger les droits des travailleurs et de renforcer les normes environnementales ;

15. *Soulignons en outre* que, si elles sont déployées à grande échelle, les technologies de pointe, notamment la biotechnologie, les technologies numériques appliquées à l’agriculture et l’Internet des objets, peuvent transformer l’agriculture en Afrique, car elles pourraient servir à accroître le rendement des cultures, à améliorer l’efficacité de l’utilisation de l’eau et des terres et à favoriser la résilience face aux changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci ;

16. *Reconnaissons* que la révolution numérique mondiale et les progrès des technologies de pointe exigent une main-d’œuvre capable de s’adapter, les jeunes ayant généralement tendance à davantage adopter des technologies numériques et innovantes, et à être plus adaptables et créatifs, ce qui élargit le marché du travail ;

17. *Notons* que l’intelligence artificielle et l’automatisation pourraient entraîner une création nette de 78 millions d’emplois dans le monde d’ici à 2030<sup>14</sup> et que l’Afrique pourrait également bénéficier de cette création d’emplois si une formation renforcée aux compétences numériques est

<sup>8</sup> Mobility Foresights, « *Africa nanotechnology market size, share, trends and forecasts 2031* » (anglais seulement), 4 août 2025.

<sup>9</sup> David Appleyard, *Africa’s hydropower future*, *Renewable Energy World* (anglais seulement), 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>10</sup> Banque africaine de développement, « *Énergies renouvelables : Pourquoi l’Afrique est la future grande puissance mondiale* », 7 décembre 2018.

<sup>11</sup> Banque africaine de développement, « *Critical minerals for Africa’s inclusive growth and development* » (anglais seulement) [Abidjan (Côte d’Ivoire), 2025].

<sup>12</sup> Union africaine, *Vision minière africaine* (Addis-Abeba, 2009).

<sup>13</sup> Centre africain pour le développement minier, *Stratégie africaine pour les minéraux verts* (Addis-Abeba, Union africaine, 2024).

<sup>14</sup> Forum économique mondial, *Rapport sur l’avenir de l’emploi 2025*, [Cologny (Suisse), 2025].

dispensée, d'autant que, d'ici à 2030, 230 millions d'emplois sur le continent exigeront des compétences numériques<sup>15</sup> ;

18. *Notons également* que les systèmes de paiement numériques et les plateformes d'argent mobile transforment les économies africaines en réduisant les coûts de transaction, en améliorant l'efficacité, en élargissant l'accès au financement et aux marchés et en favorisant l'inclusion financière, ce qui permet aux entreprises d'atteindre de nouveaux clients, de rationaliser leurs opérations et d'asseoir leur crédibilité numérique ;

19. *Soulignons* que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en tant que fondement des progrès de l'intégration et de la connectivité régionales, offre d'immenses possibilités en matière d'investissement, d'industrialisation, d'innovation et de développement ;

20. *Soulignons également* que les technologies de pointe sont essentielles pour promouvoir la mise en œuvre de cet Accord ;

21. *Notons* que le Système de paiement et de règlement panafricain permet d'effectuer des paiements transfrontaliers instantanés en monnaies locales, réduisant les coûts de transaction de près de 50 %, et que la plateforme africaine d'échanges commerciaux permet aux entreprises de toutes tailles d'accéder à de nouveaux marchés et de rationaliser leurs chaînes d'approvisionnement en Afrique ;

22. *Notons également* qu'une équipe de dirigeants nationaux de haut niveau chargés spécifiquement des technologies de pointe est nécessaire pour diriger l'élaboration de politiques et de stratégies nationales appropriées, allouer des ressources suffisantes, assurer le suivi des progrès accomplis et procéder aux ajustements nécessaires face aux questions nouvelles et émergentes ;

23. *Notons en outre* qu'il est indispensable de soutenir la diffusion des technologies de pointe dans l'économie informelle ainsi qu'au sein des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment par la création de centres d'excellence destinés à accélérer le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle ;

24. *Reconnaissons* que la part du continent dans le nombre total de centres de données à l'échelle mondiale est actuellement inférieure à 1 %<sup>16</sup>, ce qui entraîne une augmentation des coûts, des délais plus longs et des risques d'exposition de données sensibles, et qu'augmenter cette part afin de renforcer la souveraineté numérique de l'Afrique nécessitera un accroissement des investissements publics et privés dans les centres de données ainsi que dans les capacités nationales nécessaires à leur construction ;

25. *Reconnaissons également* que les pays doivent mettre en œuvre des cadres et des politiques à l'échelle continentale et en assurer le respect afin de stimuler la transformation numérique ;

26. *Soulignons* que, malgré le besoin croissant de compétences numériques, seuls 50 % des pays africains ont intégré l'enseignement des technologies de l'information et de la communication dans leurs programmes scolaires, contre 85 % dans les autres régions<sup>17</sup>, et que, par conséquent, les investissements consacrés à la formation et à l'emploi dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que les

<sup>15</sup> Landry Signé *et al.*, « Leveraging Africa's inner strength to realize its full economic potential », dans *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent, 2025-2030* (anglais seulement), sous la direction de Landry Signé (Washington, Brookings Institution, 2025).

<sup>16</sup> Hiedberg Insights, « *The potential for data centers in Africa with the rise of AI* » (anglais seulement), Medium, 14 juillet 2025.

<sup>17</sup> Salah-Eddine Kandri, « *Africa's future is bright – and digital* » (anglais seulement), Banque mondiale, 23 octobre 2019.

efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes, sont indispensables pour assurer la diffusion des technologies de pointe ;

27. *Prenons note* des risques associés à l'adoption des technologies de pointe, notamment des menaces en matière de cybersécurité et de la dépendance technologique liées au stockage de la majorité des données africaines dans des centres de données situés en dehors de la région, ainsi que des perturbations du marché du travail susceptibles d'aggraver le chômage et les inégalités socioéconomiques sur l'ensemble du continent ;

28. *Reconnaissons* que l'utilisation des technologies de pointe et l'accélération de la transformation numérique nécessiteront la mobilisation de ressources financières suffisantes au niveau national ;

29. *Prenons note* du fait que les jeunes Africains sont les principaux moteurs de la *transformation* numérique du continent, mais qu'ils continuent de se heurter à des obstacles importants qui les empêchent d'adopter à plus grande échelle des solutions innovantes ;

30. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à considérer les infrastructures liées aux technologies de pointe comme un bien public essentiel et un actif stratégique relevant de la souveraineté nationale, afin de réduire les coûts du haut débit et de renforcer la souveraineté sur les données, ce qui nécessitera une coordination interministérielle ainsi que des cadres solides de partenariats public-privé ;

31. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à reconnaître que les infrastructures numériques constituent un catalyseur stratégique et essentiel de la croissance économique et à intégrer l'expansion de ces infrastructures dans la planification nationale du développement, au même titre que d'autres secteurs d'infrastructures clés, afin de donner la priorité aux investissements et de combler les lacunes en matière de connectivité, notamment, le cas échéant, par le biais d'un soutien public ciblé ;

32. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à promouvoir des cadres réglementaires et d'investissement favorables aux centres de données alimentés par des énergies renouvelables, notamment en facilitant la signature de contrats d'achat d'électricité et l'adoption d'autres mécanismes d'atténuation des risques, afin de garantir un approvisionnement électrique fiable sans surcharger les réseaux nationaux ;

33. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des stratégies nationales de cybersécurité et des cadres de gouvernance des données qui soient solides et appuyés par des autorités indépendantes chargées de la protection des données et des organismes nationaux de cybersécurité, afin d'atténuer les perturbations numériques systémiques et d'instaurer la confiance nécessaire à l'essor de l'économie numérique ;

34. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à adopter et faire appliquer des lois complètes sur la protection des données, conciliant les flux de données transfrontières avec les exigences en matière de sécurité nationale et de protection de la vie privée ;

35. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des mécanismes de financement novateurs et, en renforçant leurs banques nationales de développement ainsi que leurs capacités réglementaires, à attirer les investissements privés, afin d'alléger les charges budgétaires et d'atténuer les risques liés à des projets technologiques de pointe à fort impact ;

36. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager le recours à des financements mixtes afin de réduire le coût du capital pour les projets technologiques à haut risque, et à mettre en place des dispositifs de garantie de portefeuille (par exemple par l'intermédiaire

du Fonds africain de garantie) pour encourager les banques commerciales à accorder des prêts aux jeunes pousses technologiques ainsi qu'aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ;

37. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à honorer leur engagement à porter les dépenses nationales de recherche-développement à 1 % du produit intérieur brut d'ici à 2030, conformément à la recommandation de l'Union africaine à ce sujet<sup>18</sup>, à instaurer des mesures d'incitation fiscale en faveur des dépenses de recherche-développement dans le secteur privé, telles que des crédits d'impôt et la déduction immédiate des dépenses, afin de compléter les dépenses publiques, et à créer des fonds nationaux pour l'innovation destinés à orienter les ressources vers des secteurs à fort impact, en vue de réduire la dépendance à l'égard des technologies importées ;

38. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à adapter leurs programmes scolaires nationaux aux besoins futurs du marché du travail grâce à des initiatives portant sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ainsi que sur la littératie numérique, en gardant à l'esprit que pour remédier à l'inadéquation critique entre l'offre et la demande de compétences, il est nécessaire que les ministères de l'éducation et les organisations du secteur privé s'associent pour créer des centres de reconversion et de formation continue ;

39. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à rendre obligatoire l'intégration de l'informatique et des compétences numériques dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire, à élargir les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels afin d'y inclure des modules pratiques sur l'intelligence artificielle, la robotique et la maintenance des équipements, et à réformer les programmes de formation afin de garantir que les enseignants maîtrisent les outils numériques et les théories pédagogiques modernes ;

40. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et à soutenir les travailleurs touchés par l'automatisation en mettant en place des systèmes d'information sur le marché du travail et une budgétisation sensible au genre ;

41. *Invitons en outre* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre des programmes ciblés de bourses et de mentorat destinés aux femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi qu'à renforcer et à exploiter les mécanismes de financement existants, notamment grâce à une allocation efficace des ressources engagées, afin de soutenir la reconversion professionnelle et le renforcement des compétences des travailleurs touchés par l'automatisation, en mettant l'accent sur leur transition vers des postes à plus forte valeur ajoutée ;

42. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique, y compris les dispositions relatives aux systèmes de paiement interopérables ;

43. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, dans le but de mettre en place un marché numérique unique, à accroître la participation au Système de paiement et de règlement panafricain et à rendre celui-ci pleinement opérationnel pour le commerce intra-africain, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des devises fortes et de diminuer les coûts de transaction, ainsi qu'à harmoniser leurs règles en matière de commerce numérique et leurs normes de gouvernance des données ;

<sup>18</sup> Union africaine, *Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique* (Addis-Abeba, 2014).

44. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à développer des chaînes de valeur régionales dans les secteurs stratégiques des technologies de pointe ;

45. *Demandons* aux communautés économiques régionales de faciliter la planification industrielle multinationale, afin de mettre en commun les ressources destinées aux infrastructures de données et de favoriser la création de valeur ajoutée locale dans les secteurs stratégiques de l’économie verte ;

46. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique, en collaboration avec les institutions sous-régionales et continentales compétentes, à étudier et à promouvoir, lorsque cela est possible, la création de zones économiques spéciales transfrontalières axées sur la production de batteries et de véhicules électriques, en tirant parti des ressources minérales essentielles du continent et en veillant à la cohérence avec l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, y compris les règles d’origine y relatives ;

47. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique, en collaboration avec les institutions sous-régionales et continentales compétentes ainsi qu’avec le secteur privé, à étudier et à mettre en œuvre des plans d’investissement conjoints visant à développer des centres de données régionaux communs et des infrastructures de calcul à haute performance, tout en favorisant l’harmonisation réglementaire et la mise en place de cadres de gouvernance des données fiables, afin de remédier aux coûts élevés liés à la fragmentation des systèmes nationaux ;

48. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à accroître les investissements dans la technologie et l’innovation grâce à une mobilisation efficace des ressources nationales, notamment par le biais de la fiscalité numérique, de l’administration publique numérique et des financements innovants, et les invitons à s’employer à concrétiser les engagements énoncés dans une déclaration sur la mobilisation des ressources intérieures, adoptée à la réunion ministérielle de haut niveau organisée conjointement, le 1<sup>er</sup> avril 2026, par le Gouvernement marocain et la Commission ;

49. *Exhortons* les États concernés à lever sans condition les sanctions unilatérales, car celles-ci sont contraires à la Charte des Nations Unies et ont nui aux efforts déployés par un certain nombre de pays africains pour s’industrialiser, mobiliser des capitaux du secteur privé et accéder au financement du développement et à l’assistance en matière de technologies de pointe au plan international, ce qui a entravé pour eux la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Agenda 2063 : L’Afrique que nous voulons, de l’Union africaine ;

50. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à renforcer les mécanismes d’apprentissage entre pairs et d’échange de données d’expérience afin d’accélérer la transformation numérique de l’Afrique d’une manière rentable, inclusive et axée sur le développement, tout en veillant à ce qu’aucun pays ne soit laissé pour compte ;

51. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à mettre en place des groupes de travail sous l’égide du chef de l’État ou du premier ministre afin de piloter les stratégies numériques, ce qui permettrait de démontrer la volonté politique et d’assurer une coordination à l’échelle de l’ensemble du gouvernement ;

52. *Encourageons également* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à mettre en place des « bacs à sable » réglementaires permettant de tester et d’expérimenter en toute sécurité les nouvelles technologies avant l’adoption d’une réglementation à grande échelle ;

53. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l’Afrique à faciliter la diffusion des technologies numériques auprès des

entreprises du secteur informel ainsi que des micro-, petites et moyennes entreprises, notamment en s'appuyant sur des services de vulgarisation numérique à grande échelle, en collaboration avec le secteur privé ;

54. *Exhortons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à tirer parti de l'expertise des Africains de la diaspora afin de renforcer les capacités nationales en matière de recherche et de créer des start-up dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;

55. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer leur soutien aux jeunes entrepreneurs en favorisant un environnement propice qui encourage l'innovation, facilite l'utilisation généralisée des solutions numériques et protège les droits de propriété intellectuelle, notamment grâce à un meilleur accès aux subventions, au capital-risque, aux mécanismes de financement mixte et aux initiatives ciblées de renforcement des capacités ;

56. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à collaborer en vue de l'expansion de systèmes énergétiques et de réseaux numériques modernes, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, afin de combler les déficits numériques et énergétiques et de soutenir un développement inclusif ;

57. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires de développement à accroître les investissements dans la fabrication locale d'appareils numériques et à donner un rang de priorité encore plus élevé aux marchés publics locaux et régionaux, afin de promouvoir la souveraineté numérique, de réduire la dépendance à l'égard de l'extérieur et de favoriser le développement de chaînes de valeur numériques régionales ;

58. *Demandons à* la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour évaluer les besoins énergétiques futurs des centres de données dont l'Afrique a de plus en plus besoin et pour établir un cadre global en vue de la construction conjointe d'infrastructures énergétiques et de centres de données en Afrique, en veillant à la cohérence avec les stratégies de développement nationales et régionales ;

59. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique à œuvrer avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices sur l'efficacité énergétique, l'impact environnemental et la sécurité numérique pour une gestion durable des centres de données sur tout le continent ;

60. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à continuer d'apporter leur soutien aux membres de la Commission, sous la forme de programmes ciblés de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'initiatives de mutualisation des connaissances, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de modèles économiques viables visant à stimuler la production d'énergie durable pour leurs centres de données.